Informations de base

2001/2008(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Situation de l'économie européenne, rapport à la Commission sur les grandes orientations des politiques économiques **Subject** 5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'interêt	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	ECON Economique et monétaire	VON WOGAU Karl (PPE-DE)	06/11/2000

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
18/01/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/02/2001	Vote en commission		Résumé
27/02/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0082/2001	
14/03/2001	Débat en plénière		
15/03/2001	Décision du Parlement	T5-0148/2001	Résumé
15/03/2001	Fin de la procédure au Parlement		
05/12/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2001/2008(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP P.F.
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/5/14217

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0082/2001	27/02/2001	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0148/2001 JO C 343 05.12.2001, p. 0204-0268	15/03/2001	Résumé

Situation de l'économie européenne, rapport à la Commission sur les grandes orientations des politiques économiques

2001/2008(INI) - 15/03/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de M. Karl von WOGAU (PPE/DE, D) sur le rapport économique annuel 2000, le Parlement européen demande l'application d'une politique visant à doter l'économie européenne des ressources humaines et de la main-d'oeuvre dont elle a besoin aptes à rencontrer les défis des nouvelles technologies en alliant les efforts de l'Union, des États membres, des entreprises et des travailleurs. Le Parlement soutient l'objectif de plein emploi à réaliser à terme, fondé sur la stabilité des prix, l'absence d'inflation et une croissance écologiquement soutenable. Il se réjouit de la reconnaissance par la Commission, et ce pour la première fois, du concept de "viabilité écologique" et prie le Conseil de donner suite aux observations formulées à ce sujet. Le Parlement part du point de vue que les objectifs de politique générale reposent sur le "concept d'économie sociale de marché" mais attire l'attention sur le risque de voir l'inflation monter jusqu'à 2,40% dans la zone euro, suite à la montée des prix du pétrole et à la sous-évaluation de l'euro. La résolution demande donc que des mesures soient prises pour garantir que l'inflation ne dépasse pas le niveau de 2% tel que souhaité par la BCE. En ce qui concerne les mesures spécifiques, le Parlement soutient l'idée d'une accélération des réformes structurelles en tant qu'élément des diverses politiques mises en oeuvre pour prendre en compte l'éventuelle réduction de la demande résultant d'une baisse de l'activité économique aux États-Unis. Il prône également une approche "équilibrée" de la libéralisation des télécommunications, des chemins de fer, du secteur postal et des actions visant à promouvoir l'investissement ainsi que pour un marché de l'emploi plus flexible. Parmi les autres points mentionnés dans la résolution, figure le soutien aux mesures visant à réduire la dépendance énergétique et à réformer les systèmes de sécurité sociale pour prendre en compte le vieillissement de la population ainsi que le besoin d'encourager la liberté de circulation.